

PPCR reporté d'un an : le manque à gagner, c'est maintenant

Le report de 12 mois de la mise en œuvre du protocole PPCR décidé par le ministre de l'Action et des Comptes publics se traduit par **un manque à gagner immédiat pour les agents**.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics n'a pas tenu compte de la mobilisation des organisations syndicales de la Fonction publique le 10 octobre dernier, particulièrement bien suivie dans nos ministères (28 %). Le ministre compte faire peser ses choix budgétaires sur les fonctionnaires.

Ce manquement à la parole de l'État est un rude coup porté au dialogue social et, pour la CFDT, c'est inacceptable !

De leur côté, les organisations syndicales qui n'ont pas signé l'accord (FO, CGT et Solidaires) ont créé les conditions pour que l'État revienne sur sa décision d'appliquer PPCR dans le calendrier initial. En effet, Gérard Darmanin considère que PPCR n'est pas un accord majoritaire et qu'à ce titre, le gouvernement n'est pas engagé par une signature. Les

organisations syndicales qui n'ont pas signé prétendaient obtenir « plus et mieux » mais n'ont finalement rien obtenu. Pis encore, elles ont favorisé le report du calendrier.

La CFDT a calculé **combien vous allez perdre en 2018** (montants bruts) :

Agents de catégorie C

Grade	Echelons	Report du bénéfice de	Perte brute (approx.)
3 ^e grade	7 et 8	3 points d'indice	- 168 €
	6	2 points d'indice	- 112 €
	1, 2, 3, 4, 5 et 9	1 point d'indice	- 56 €
2 ^e grade	5	2 points d'indice	- 112 €
	6	1 point d'indice	- 56 €
1 ^{er} grade	7 et 8	3 points d'indice	- 168 €
	6	2 points d'indice	- 112 €
	1, 2, 3, 4, 5 et 9	1 point d'indice	- 56 €

Agents de catégorie B

Grade	Echelons	Report du bénéfice de	Perte brute (approx.)
3 ^e grade	5, 8 et 11	5 points d'indice	- 281 €
	4, 6 et 7	4 points d'indice	- 225 €
	1 et 9	3 points d'indice	- 168 €
	2 et 3	2 points d'indice	- 112 €
2 ^e grade	1	9 points d'indice	- 500 €
	2 et 3	8 points d'indice	- 450 €
	4	6 points d'indice	- 337€
	5 et 13	5 points d'indice	- 281 €
	12	4 points d'indice	- 225 €
	6, 7, 8 et 11	3 points d'indice	- 168 €
	10	2 points d'indice	- 112 €
	1 ^{er} grade	3	6 points d'indice
	2, 4 et 13	5 points d'indice	- 281 €
	1 et 11	4 points d'indice	- 225 €

	5 et 12	3 points d'indice	- 168 €
	6, 7, 8 et 9	2 points d'indice	- 112 €
	10	1 point d'indice	- 56 €

Agents de catégorie A

Les agents de catégorie A bénéficieront rétroactivement des mesures prévues en 2017 sur leur paye de novembre à février 2018 selon les situations.

En revanche, le transfert prime-points de 5 points qui devait s'appliquer au 1^{er} janvier 2018 est reporté au 1^{er} janvier 2019. Les gains d'indice de 2019 et 2020 sont reportés à 2020 et 2021.

Pour en savoir plus : ci-dessous, l'[analyse publiée par la CFDT Fonctions publiques](#).

[Uffa - perte pouvoir d'achat 2018](#)